

ducteurs à un degré qui ne s'est jamais vu auparavant en lui assurant un prix fixe et sa part des bénéfices qui pourraient résulter de son fonctionnement.

L'hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, ou mon très honorable ami était mal renseigné, ou il était sa propre dupe, quand il a dit à la Chambre et aux électeurs, il y a une couple de jours qu'il déplorait son impuissance à participer désormais à phases turbulentes de la vie parlementaire. S'il ne s'est pas montré ce soir apte à prendre part aux violentes joutes parlementaires, nous n'avons jamais eu raison de croire qu'il le fût, je pense. Je ne prends toutefois pas la parole pour engager une joute de ce genre, mais plutôt pour signaler au comité général la différence entre les commentaires faits par le premier ministre au début et à la fin de ses remarques. Je me réjouis de la différence, car certes le commencement des remarques de mon très honorable ami a laissé une impression fort désagréable dans mon esprit, et aussi dans celui des membres du comité en général. Mon très honorable ami a commencé son discours en disant que le projet de loi étudié par la Chambre, cet après-midi, et à l'étude duquel nous avons tous participé de façon si amicale, et que nous avons adopté sans beaucoup de discussion, est "mon bill", sans reconnaître le moindre mérite au comité.

Le très hon. M. BENNETT: Oh! non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Que mon honorable ami lise son discours et il verra qu'il en est ainsi.

Le très hon. M. BENNETT: Je l'ai écrit le jour de la Confédération.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il confirme maintenant ce que j'ai dit.

Le très hon. M. BENNETT: Et j'ai dit que j'ai tenu compte des avis de tous les honorables membres du comité, avant de le faire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si le présent projet de loi est le bill de mon très honorable ami, puis-je lui demander quel était le parrain du bill inscrit au nom du premier ministre, le 10 juin? Je ne veux pas enlever au premier ministre le mérite qui lui revient, mais en toute justice, il faut donner à chacun ce qui lui appartient.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien! très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Depuis le mois de mars, le Feuilleton contenait une résolution inscrite au nom du premier ministre au sujet du dépôt d'un projet de loi pour-

voyant à la constitution et aux attributions de la commission canadienne des grains. Le 10 juin, le premier ministre a déposé le bill qui a subi sa première lecture. Mon très honorable ami et le comité se rappelleront que je lui ai demandé alors s'il ne consentirait pas au renvoi du projet de loi à un comité spécial ou autre, et j'ai motivé ma demande en exprimant l'avis que le bill devrait subir des modifications considérables, et que son renvoi à un comité éviterait beaucoup de discussions à son retour à la Chambre. Mon très honorable ami n'était pas en mesure de répondre sur-le-champ, et il a dit qu'il étudierait la proposition. Il l'a étudiée et il a consenti au renvoi du projet de loi à un comité spécial, et je l'ai remercié d'avoir accepté ma proposition, et un comité spécial a abordé l'étude du bill. Le bill qui nous est revenu, et dont j'ai le texte à la main, est tout à fait un autre bill. Il s'intitule, il est vrai, un projet de loi pourvoyant à la constitution et aux attributions d'une commission canadienne des grains, il porte le même numéro et le même titre...

Le très hon. M. BENNETT: Non, la commission est changée au fond en commission du blé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais la première page porte la mention:

"Réimprimé tel que modifié et rapporté par le comité spécial."

L'hon. M. MOTHERWELL: Un nouveau bill.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est un nouveau projet de loi, un tout autre projet de loi. Le projet de loi de mon très honorable ami était le projet de loi primitif, qui aurait subi sa deuxième lecture, aurait été étudié en comité général et aurait été lu pour la troisième fois sans avoir été du tout étudié par un comité spécial, sans la proposition qui a été faite par l'opposition, et qu'a acceptée mon très honorable ami, ce dont je le félicite. Le projet de loi ayant été étudié par le comité spécial, qui y a travaillé jour et nuit pendant plusieurs jours pour lui donner une forme qui le rendrait dans la mesure du possible acceptable à tous les groupes de la Chambre, je crois que mon très honorable ami devrait reconnaître sans hésiter les bons offices des membres du comité qui ont obtenu ce résultat.

Le très hon. M. BENNETT: Et c'est ce qu'il a fait.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami dit "et c'est ce qu'il a fait". Il donne aux mots des acceptions diamétralement opposées dans le même discours, et ainsi,